

6. Raccorder les politiques et programmes nationaux aux exigences locales

L'expérience a montré que quelques petites modifications bien ciblées à l'échelon local peuvent imprimer des changements positifs dans l'existence des pauvres vivant dans les zones boisées. Toutefois, on ne peut ignorer l'importance d'un cadre national de lutte contre la pauvreté et ses effets dévastateurs, bâti sur le fondement de droits d'occupation et d'accès clairs. À cet égard, les autorités et autres décideurs doivent élaborer des politiques, législations, stratégies et programmes intégrés et coordonnés, par le biais de processus participatifs et de partenariats entre les secteurs.

Bien que les praticiens ne soient généralement pas invités à prendre part aux débats politiques, ils peuvent influencer leur issue en fournissant des informations et des avis précieux aux hauts responsables par le biais de réseaux qui alimentent les prises de décisions nationales. Comprendre les réalités plus amples liées aux changements accroîtra leur efficacité sur le terrain.

Une plus grande attention aux difficultés des pauvres se traduit par des stratégies nationales visant le développement social et économique. En conséquence, politiques, programmes et lois forestières s'inscrivent de plus en plus dans un cadre d'objectifs plus vastes. Toutefois, malgré quelques progrès, de nombreuses stratégies nationales n'ont toujours pas de volet de foresterie. Cette lacune illustre l'importance pour les praticiens de partager leur connaissance des réalités sur le terrain avec les autorités. En même temps, ils ne devraient pas opérer chacun de leur côté, et devraient connaître les priorités nationales pour conjuguer cette perspective avec la mise en œuvre locale.

Les praticiens peuvent infléchir la conception et la livraison des programmes et politiques afin qu'ils répondent aux exigences des populations pauvres en:

- comprenant bien les dimensions de la pauvreté et la variation des besoins des pauvres selon leur niveau de vulnérabilité;
- plaidant leur cause et, le cas échéant, en attirant l'attention de l'opinion publique sur les problèmes;
- intervenant dans les processus de mise en œuvre, de suivi et de révision des programmes et politiques correspondants;
- dispensant des avis aux décideurs sur les changements requis; et
- créant des réseaux et partenariats pour exercer une pression collective en faveur d'une action.

PROGRAMMES FORESTIERS NATIONAUX

Les programmes forestiers nationaux, basés sur une série de principes directeurs, englobent de nombreuses approches différentes pour réaliser l'aménagement durable des forêts. Ils servent de cadre à des processus participatifs qui classent par priorités les exigences des pauvres à affronter. Ce mécanisme facilite également l'exécution d'engagements, y compris financiers, des intérêts publics et privés. Les programmes forestiers nationaux requièrent une collaboration intersectorielle pour formuler, mettre en oeuvre, suivre et évaluer les politiques, stratégies et actions correspondantes. Ce type de partenariats augmente la probabilité d'aligner les objectifs de foresterie sur les buts plus amples de développement national, notamment ceux énoncés dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

STRATÉGIES DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Les stratégies de réduction de la pauvreté décrivent les politiques et programmes macroéconomiques, structurels et sociaux d'un pays qui encouragent la croissance et réduisent la pauvreté. Elles identifient également les besoins de financement externes pour atteindre les buts. Depuis juillet 2002, les pays doivent disposer de stratégies de réduction de la pauvreté pour recevoir des prêts à des conditions de faveur de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

Lors de la préparation de ces documents, les gouvernements sont censés faire intervenir la société civile et les partenaires de développement; expliquer la pauvreté et ses causes; analyser les obstacles à une croissance plus rapide et à la réduction de la pauvreté; fixer des objectifs et cibles; et instituer des indicateurs pour mesurer les progrès. Le processus se propose d'être national et orienté sur les résultats, fondé sur des partenariats et une perspective à long terme de réduction de la pauvreté.

L'expérience jusqu'à présent met en lumière certaines difficultés liées à la formulation d'approches visant à affronter les dimensions complexes de la pauvreté. Dans certains cas, on observait un manque de corrélation entre les priorités nationales et les allocations budgétaires; les priorités locales et de district ne se reflétaient pas toujours dans les priorités nationales; et une grande part des ressources destinées à la réduction de la pauvreté était affectée aux ministères du gouvernement au niveau central plutôt que dans des investissements et services pour les communautés rurales.

Il faut redoubler d'efforts pour encourager un engagement plus actif du secteur dans les processus de réduction de la pauvreté en affrontant les questions forestières sous un grand angle. Les praticiens peuvent jouer un rôle vital pour constituer des équipes multidisciplinaires à cet effet.

APPLICATION DES LOIS FORESTIÈRES

Le non respect et la non application des lois forestières contribuent à la dégradation des forêts et à la déforestation, à la perte d'habitats et de biodiversité, à la dégradation des sols et à la perturbation des services écosystémiques de la forêt. La Banque mondiale estime que l'exploitation illégale à elle seule représente des

pertes pour les gouvernements de 10 à 15 milliards de dollars EU par an sur les terres publiques (Banque mondiale, 2004).

Les causes profondes des activités illégales dans le secteur forestier sont notamment: des cadres stratégiques et juridiques imparfaits; le manque de capacités coercitives des gouvernements; un manque d'informations sur les ressources forestières et les opérations illégales, et la présence de corruption à la fois dans le secteur privé et au sein du gouvernement.

Les activités illégales pèsent doublement sur les populations pauvres: d'une part, elles provoquent la dégradation des forêts, endommageant les ressources faisant vivre les populations rurales, en particulier les communautés les plus démunies qui dépendent de la forêt; d'autre part, il arrive souvent que les cadres juridiques empêchent les pauvres d'accéder, d'utiliser et de récolter légalement les ressources forestières. Les législations et réglementations régissant la gestion forestière sont souvent destinées aux grandes concessions et sont trop complexes et coûteuses pour les petits exploitants et les communautés qui ne bénéficient vraisemblablement pas d'un régime légal d'occupation forestière.

La sécurité des droits d'occupation des terres est par conséquent une condition indispensable pour garantir la responsabilité et le contrôle des opérations de foresterie à l'échelon local. Les droits d'occupation des terres doivent être soutenus par des moyens appropriés et un cadre juridique conférant aux populations locales les moyens d'agir. Si les populations n'ont pas un intérêt important dans la gestion des ressources forestières locales, les efforts des responsables forestiers mal payés et en nombre insuffisant pour patrouiller et protéger les forêts seront souvent inutiles. Sans cette participation, les populations locales ne sont guère incitées à respecter la loi, ce qui accroît leur indifférence à l'égard de l'observation des lois par ceux qui vivent en dehors de la communauté, notamment les fonctionnaires du gouvernement.

Parmi les moyens d'obtenir la propriété collective ou indigène ou un régime forestier permanent figurent:

- le transfert de la gestion de certaines zones de forêts d'État à des groupes d'usagers locaux;
- la gestion conjointe des terres boisées de l'État;
- la limitation des droits d'accès et l'utilisation autorisée dans les zones protégées ou zones tampons du domaine de l'État;
- des concessions communautaires.

La simplification des règles et réglementations forestières pour les petits exploitants, y compris celles qui sont liées aux plans d'aménagement, améliorera le respect de la loi et réduira les occasions de décisions discrétionnaires et d'interprétations subjectives de la loi par les responsables gouvernementaux et les opérateurs forestiers (Encadré 15). Des critères de planification, récolte et évaluation des ressources moins strictes facilitent le respect et la mise en application et le suivi par les gardes forestiers.

Si les praticiens ne peuvent modifier le cadre juridique, ils peuvent tirer profit de leur expérience avec les groupes d'utilisateurs pour fournir des contributions

ENCADRÉ 15

**Gambie: législation en faveur des opérateurs
de petites entreprises forestières**

La loi forestière de Gambie (1998) énonce les procédures et dispositions légales pour la création de forêts communautaires et la désignation de forêts d'État sous contrôle de la collectivité. Des critères simplifiés de planification pour les forêts communautaires et des procédures harmonisées pour les accords de récolte, d'évaluation et de gestion des ressources sont résumés ci-dessous.

Directives de récolte

Les directives de récolte se basent sur le pourcentage de couvert arboré plutôt que sur les possibilités de coupe annuelle pour lesquelles il faudrait dresser un inventaire. Avec un couvert de moins de 30 pour cent, la coupe d'arbres est interdite. Si le couvert est de plus de 30 pour cent et s'il s'agit d'essences non précieuses, l'exploitation est autorisée pour autant que la fermeture de la frondaison demeure supérieure à 30 pour cent. Pour les essences précieuses, l'exploitation est possible mais doit respecter une limite de diamètre pour l'abattage, la régénération et la densité des arbres sur pied.

Évaluation des ressources

Les comités forestiers communautaires doivent élaborer des plans de gestion triennaux et quinquennaux mais, pour alléger les impératifs en termes de main-d'oeuvre, de coûts et de compétences techniques, des inventaires ne sont pas requis. En revanche, une carte montrant des informations comme l'emplacement de la forêt communautaire, les routes d'accès, la répartition de l'utilisation des terres et les activités programmées de gestion forestière, est exigée. La cartographie, réalisée selon une démarche participative, comprend des parcours échantillons.

Accord de gestion

En premier lieu, le Département des forêts signe un accord de gestion forestière pour une période d'essai de trois ans avec une communauté avant de lui conférer des droits de propriété permanents sur les ressources forestières. Cette période sert à renforcer les capacités institutionnelles pour les responsables du gouvernement comme pour les comités locaux, notamment pour la planification. Elle est ensuite suivie d'un accord quinquennal, qui décrit les opérations forestières prévues, la responsabilité pour chaque activité et des informations sur les membres du comité. Des statuts locaux servent d'instruments juridiques pour la mise en oeuvre des plans d'aménagement les plus simples, tandis que l'importance traditionnelle des réglementations orales est reconnue.

à la mise au point de systèmes de gestion qui accordent davantage de droits aux communautés et aux petits exploitants. Ils sont aussi bien placés pour suggérer des moyens d'adapter les dispositions des plans d'aménagement forestier aux conditions et aux moyens spécifiques des communautés et des petits opérateurs, et pour servir d'animateurs, techniciens et communicateurs afin de renforcer leurs capacités de gestion forestière.

Pour tout complément d'information sur l'application des lois forestières, consulter: www.fao.org/forestry/site/law/fr/

ÉTUDES PROSPECTIVES DU SECTEUR FORESTIER

Les programmes nationaux et internationaux se fondent souvent sur des évaluations des tendances futures de la foresterie, notamment sur des études prospectives. Ces études se concentraient généralement sur les marchés de produits forestiers, soucieux de satisfaire la demande future de bois, essentiellement pour les marchés commerciaux. Plus récemment, des aspects socio-économiques, comme la croissance démographique, l'urbanisation et la modification des revenus, ont attiré l'attention des planificateurs (Encadré 16).

Pour renforcer l'accent sur la pauvreté des études prospectives et des plans à long terme, plusieurs améliorations peuvent être apportées aux méthodologies et approches. Bien que les suggestions ci-dessous concernent essentiellement les autorités nationales, elles aident les praticiens à mieux comprendre le contexte plus général dans lequel ils doivent identifier des secteurs potentiels où opérer.

- ***Tendances et perspectives pour la création de revenus et d'emplois.*** L'emploi, en particulier dans les zones rurales où il peut atténuer la pauvreté et stimuler les économies locales, est un des apports les plus importants de la foresterie. Les études prospectives pourraient convertir les projections futures du marché en projections de revenus et d'emplois à l'appui de stratégies de développement rural plus amples. Des analyses plus approfondies pourraient observer les effets sur le revenu et l'emploi des options pour satisfaire les demandes futures de produits ligneux. Par exemple, le recyclage des produits ligneux peut fournir des matières premières, avoir un impact mineur sur l'environnement et engendrer plus d'emplois que la récolte forestière.
- ***Produits forestiers non ligneux, combustible ligneux et services forestiers.*** L'accent traditionnel des études prospectives et des plans à long terme néglige l'importance des PFNL, des combustibles ligneux et des services forestiers pour les communautés rurales, en particulier des pauvres. Examiner l'avenir de ces biens et services peut mettre en lumière leur importance, identifier les enjeux et opportunités, et aider à concevoir des politiques de réduction de la pauvreté.
- ***Participation.*** En raison de leur nature technique, les études prospectives du secteur forestier et les exercices de planification font intervenir essentiellement des experts de statistiques, de gestion forestière, d'économie et de planification. Si les spécialistes de sciences sociales faisaient partie de l'équipe, on pourrait étendre ces compétences aux questions de genre, par exemple. Même si ces études sont complexes et les résultats souvent difficiles à expliquer, une plus

ENCADRÉ 16

Trois études prospectives récentes

L'Étude prospective du secteur forestier en Amérique latine (LAFSOS) a vu la participation de 20 pays et de certaines des institutions les plus importantes de la région. Les rapports décrivent la situation actuelle, les forces motrices susceptibles de la conditionner à l'horizon 2020, et les scénarios futurs possibles. Sur la base d'une analyse détaillée des tendances actuelles et de leur éventuelle poursuite, l'Étude propose des priorités et des stratégies pour l'essor du secteur. Ses objectifs consistent à aider les pays à formuler des politiques nationales dans un cadre régional et mondial, en s'appuyant sur une vision à long terme; renforcer les connaissances et la compréhension des tendances du marché, y compris les services environnementaux; et informer les pays et les institutions internationales sur les perspectives, les priorités et les stratégies de mise en valeur durable des forêts dans la région en guise de contribution au dialogue mondial sur les politiques forestières.

L'Étude prospective du secteur forestier en Asie de l'Ouest et en Asie centrale (FOWECA) couvre 23 pays, y compris trois situés dans le Caucase. Son but est de fournir une perspective à long terme de l'évolution du secteur forestier, en tenant compte des changements économiques, sociaux, institutionnels et technologiques

grande participation des ONG, des résidents locaux – en particulier des femmes – et de la société civile dans l'analyse et la mise au point de scénarios intégrerait plus pleinement les perspectives des pauvres dans les politiques futures.

Pour tout complément d'information sur les études prospectives, consulter le site: www.fao.org/forestry/site/5606/fr; et sur les plans à long terme: www.fao.org/forestry/site/3489/fr

FINANCEMENT DES FORÊTS

Par financement des forêts, on entend la manière dont les propriétaires forestiers tirent des revenus de la ressource et dont ils financent les investissements futurs. L'aménagement des forêts comporte des coûts et des bénéfices, dont certains sont financiers (le coût de plantation des arbres et les recettes de la vente du bois d'œuvre, par exemple) et certains non financiers (impacts sur l'environnement des pratiques de gestion forestière, par exemple). Certains des avantages revêtant la forme de biens publics, y compris au niveau mondial, on pourrait soutenir qu'une partie des fonds pour la foresterie devrait venir du gouvernement national et de l'aide internationale.

Si le développement du secteur peut servir les intérêts des économies nationales, les coûts pesant sur les communautés pauvres vivant dans et aux alentours de la forêt, peuvent être très élevés. Par exemple, la récolte industrielle crée des emplois et des revenus et améliore la balance nationale des paiements. Toutefois, elle peut également provoquer la dégradation de l'environnement, et la perte de faune

intervenant à grande échelle. En prenant pour horizon l'an 2020, FOWECA analyse les facteurs qui influenceront sur le secteur durant cette période. Sur la base des résultats, l'Étude identifie des politiques, des programmes et des possibilités d'investissement afin de renforcer la contribution du secteur au développement durable. Outre les études prospectives par pays, d'autres rapports portent sur des questions fondamentales dans la région: foresterie et réduction de la pauvreté, gestion de la faune et de la flore sauvages, aménagement des bassins versants, aspects environnementaux des forêts et des arbres, dendroénergie et tendances de la consommation de bois.

L'Étude prospective du secteur forestier en Afrique, parue en 2003, analysait l'état, les tendances et les forces motrices tant internes qu'externes au secteur influant sur la foresterie sur le continent africain. La perspective de l'Étude qui porte sur 20 ans offre aux pays les moyens de concevoir des interventions pour améliorer la contribution des forêts à la société, accordant la priorité aux besoins des pauvres, y compris prendre des mesures pour arrêter la dégradation de l'environnement. Plus particulièrement, les résultats soulignaient la nécessité de produire durablement des biens et services nécessaires aux populations pauvres, réduire leur vulnérabilité aux modifications écologiques et économiques, et améliorer les opportunités de revenus et d'emploi.

sauvage et de PFNL dont dépendent les communautés pauvres. Le développement des plantations forestières et la constitution de zones protégées peuvent aussi se traduire en pertes considérables de moyens d'existence si elles ne sont pas bien planifiées et gérées (voir Chapitre 5).

Pour rendre le financement des forêts plus avantageux pour les pauvres, les praticiens peuvent aider les autorités gouvernementales, les sociétés d'exploitation forestière et les chefs des communautés à recueillir et à analyser les informations sur les impacts des différentes options de politique et de gestion sur les moyens d'existence des populations forestières en fonction:

- de l'importance du bois de feu et des PFNL perdus si une zone forestière dégradée devait être convertie en forêt artificielle;
- des façons dont la récolte industrielle nuit à la disponibilité de faune sauvage et de PFNL;
- de la création d'une zone protégée et une interdiction de la chasse ou de collecte de PFNL;
- des bénéficiaires d'incitations financières pour ce qui est de la création de plantations forestières.

Outre les coûts financiers et les avantages que les propriétaires forestiers et autres parties prenantes retirent, il est important de considérer les aspects non financiers. Un grand nombre d'entre eux ont un caractère local et peuvent porter préjudice aux pauvres, notamment la dégradation des ressources en sols et en eaux, la perte d'accès, et la détérioration ou la perte de forêts ayant une valeur culturelle ou spirituelle.

ENCADRÉ 17

Mécanismes de partage des avantages

Une étude sur la collecte des revenus forestiers en Afrique (FAO, 2001b) a montré que de nombreux pays ont adopté une série de mécanismes de partage des bénéfices avec les populations locales, notamment:

- une partie des recettes est placée dans des fonds d'affectation spéciale au profit des villages locaux;
- les communautés forestières peuvent collecter une partie ou la totalité des revenus elles-mêmes;
- une partie des revenus est placée dans des fonds fiduciaires nationaux afin de soutenir le développement communautaire;
- la communauté partage avec les administrations locales.

Dans les îles du Pacifique, le partage des revenus entre le gouvernement national et les communautés forestières locales est une tradition. Dans de nombreux pays, les villages sont propriétaires des forêts qui sont gérées par les autorités nationales. Par exemple, à Fidji, les communautés locales reçoivent plus de 90 pour cent des recettes tirées de la récolte de bois d'œuvre, soit par la collecte du gouvernement, soit en prélevant des droits directs aux opérateurs forestiers (Whiteman, 2004).

De plus en plus, les aires protégées tirent des revenus de l'écotourisme, et les responsables introduisent le partage des bénéfices en guise d'indemnisation des communautés pour les pertes dérivant de restrictions de récolte au sein des réserves et des dégâts infligés aux cultures par la faune sauvage. Le mécanisme probablement le plus connu est le «Communal Area Management Programme for Indigenous Resources» (CAMPFIRE) au Zimbabwe, par lequel le gouvernement et les

Un projet qui semble rentable au niveau national peut avoir des effets négatifs sur les communautés pauvres si elles doivent supporter le poids de certains coûts sans en partager les bénéfices. Ainsi, une fois qu'une politique ou un projet a été analysé – et avant sa mise en œuvre – les praticiens pourraient utiliser l'information pour faire pression sur les décideurs pour des arrangements de partage équitable des bénéfices (Encadré 17); pour des incitations financières à l'appui de la participation locale; et pour des réglementations visant à atténuer les impacts négatifs sur les communautés.

On ne doit pas partir du principe que l'investissement commercial nuit forcément aux pauvres. Les entreprises socialement responsables font des apports de capitaux, d'infrastructures, d'opportunités d'échanges et d'emploi. Les intérêts et les responsabilités des secteurs public et privé ainsi que des pauvres sont variés – les gouvernements sont au service des citoyens, les entreprises rendent compte à leurs actionnaires, et les pauvres se concentrent sur leur survie et l'amélioration de leurs moyens d'existence. En comprenant la gamme d'intérêts en jeu et en estimant le coût et les bénéfices des investissements et changements proposés, il est possible

réserves et des dégâts infligés aux cultures par la faune sauvage. Le mécanisme probablement le plus connu est le «Communal Area Management Programme for Indigenous Resources» (CAMPFIRE) au Zimbabwe, par lequel le gouvernement et les communautés partagent les redevances payées par les sociétés d'écotourisme, incitant les populations locales à protéger la faune et la flore sauvages.

La gestion forestière conjointe (GFC) est pratiquée couramment en Inde et dans d'autres pays de l'Asie du Sud, tandis que des mécanismes similaires sont mis en oeuvre ailleurs également. Généralement, cette gestion implique la création de groupes locaux d'utilisateurs des forêts pour prendre la relève de l'État dans la gestion des zones forestières, y compris le droit de partager les bénéfices de la récolte forestière et de prendre des décisions d'investissement. Contrairement aux arrangements de partage des bénéfices, la GFC prévoit une plus grande participation locale et est vivement appuyée par les services de vulgarisation forestière, des subventions, des dons et la gratuité de jeunes plants. À part quelques exceptions, la GFC a fait grimper la production et réduit la pauvreté au sein des communautés. Ce type de mécanisme a eu également des incidences positives sur les forêts environnantes (Poffenberger, 1996).

Au Népal, dans le cadre des baux forestiers, les familles reçoivent de l'État de petites parcelles boisées dégradées à gérer, remettre en état et exploiter. Comme pour la GFC, le programme est soutenu par des services de vulgarisation, des subventions, des structures de microcrédit et des mesures de politique protégeant les droits des locataires et leur offrant la sécurité du régime d'occupation. La pratique consistant à allouer des superficies aux ménages les plus démunis est une innovation qui contribue à faire reculer la pauvreté et soutient la création de richesse (FAO et FIDA, 1998).

de trouver des compromis acceptables qui répondent aux problèmes. Toutefois, les pauvres étant souvent sous-représentés et négligés, les praticiens ont le devoir d'entamer des débats de politique pour s'assurer qu'ils ont voix au chapitre.

RÉMUNÉRATION DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Les services environnementaux peuvent être définis comme les avantages que les habitants tirent des écosystèmes, y compris ceux qui procurent de la nourriture, de l'eau, du bois et des fibres; qui régulent le climat, les inondations, les maladies, les effluents et la qualité de l'eau; qui offrent des équipements de loisirs, et des agréments esthétiques et spirituels; et qui soutiennent la formation du sol, la photosynthèse et le cycle des substances nutritives (IISD, 2005).

Comme il était indiqué dans la section précédente, les populations ont toujours joui de nombreux services forestiers sans devoir les payer même si, la plupart du temps, ces avantages comportent des coûts ou représentent des occasions perdues. Les mécanismes de rémunération des services environnementaux (RSE) ont par conséquent été conçus afin que les utilisateurs indemnisent ceux qui doivent en

ENCADRÉ 18

Succès des mécanismes communautaires RSE**Qualité de l'eau**

Les usagers en aval paient pour les systèmes de réglementation de la qualité de l'eau dans les principales zones forestières en amont. Des partenaires pourraient être les gouvernements locaux et les entreprises disposées à compenser la pollution occasionnée par leurs usines.

Fixation du carbone

Les particuliers et les sociétés souhaitant compenser leurs émissions de carbone paient pour créer des systèmes d'agroforesterie axés sur la fixation du carbone. Les ONG et les entreprises privées intéressées au marché volontaire de ces services sont des partenaires potentiels.

Écotourisme

Les écologistes qui ont un intérêt dans la conservation de la biodiversité paient pour les efforts de conservation dans les zones de valeur. Les partenaires potentiels sont des tour-opérateurs et des ONG de conservation.

supporter les conséquences ou ne peuvent développer la ressource (Encadré 18). Par exemple, un hôtel qui tire des profits de touristes visitant des zones de grande valeur esthétique doit garantir un paysage incontaminé. En payant une taxe qui est ensuite partagée entre les populations locales, l'établissement compense leurs pertes de revenus dues aux restrictions imposées sur l'exploitation des forêts.

Les pauvres peuvent tirer parti des RSE de nombreuses manières, mais des arrangements clairs doivent être en vigueur pour encourager un partage équitable. Ils doivent obtenir des avantages, par exemple, si leurs communautés ou les zones de conservation où ils vivent reçoivent des subventions du gouvernement afin de préserver des éléments indispensables à leurs moyens d'existence. En tant que participants actifs à la création de partenariats ou d'initiatives communautaires, ils peuvent notamment diversifier leurs sources de revenus en offrant des services d'écotourisme ou en conservant une zone boisée.

La mise au point des RSE est complexe et demande du temps et de l'argent, car la plupart requièrent la conception et la mise en œuvre de nouveaux systèmes d'aménagement – plans de conservation pour améliorer la qualité de l'eau ou systèmes d'agroforesterie pour piéger le carbone, par exemple. Dans les pays les plus démunis, il est difficile de créer des marchés pour les RSE car il existe des secteurs qui ont un besoin plus pressant de finances publiques, tels que le logement et l'instruction. Faire participer les communautés aux RSE est plus facile lorsque les politiques et la législation gouvernementales soutiennent ces approches et qu'il existe des sources de financement, comme dans le cas du Costa Rica (Encadré 19).

ENCADRÉ 19

Appui aux producteurs de services environnementaux au Costa Rica

La politique publique du Costa Rica a évolué en commençant à se pencher sur l'exploitation des marchés pouvant aider à rémunérer les services environnementaux. Le premier contrat de protection des bassins versants remonte à 1888, avec un décret passé dans la zone du volcan Barva, stipulant qu'une bande de terre de 2 km de largeur appartenait à l'État en raison de son importance comme source d'eau potable.

Durant les années 80 et 90, un système de zones protégées a été constitué pour préserver la biodiversité. En 1994, le gouvernement a augmenté les droits d'entrée aux parcs nationaux pour les étrangers de 1 à 15 dollars EU et créé des débouchés pour les services environnementaux en soutenant le principe de l'utilisateur-payeur. À la même époque, des subventions et incitations ont été mises au point pour gérer ou conserver les forêts naturelles sur les terres privées, notamment pour l'extraction durable de bois d'œuvre.

Compte tenu des pressions internationales pour supprimer les subventions aux secteurs productifs, la nouvelle Loi forestière (1996) a institué un mécanisme financier et une structure institutionnelle qui considère les services rendus par les forêts comme une utilisation des terres et indemnise les propriétaires de forêts privées en conséquence. La loi reconnaît que les forêts offrent des avantages autres que ceux des produits faisant généralement l'objet d'échanges, comme le bois. Elle distingue particulièrement quatre services: protection des bassins hydrographiques, beauté du paysage, fixation ou piégeage du carbone et conservation de la biodiversité.

Grâce aux fonds issus d'une taxe sur l'essence, le mécanisme officiel de rémunération des services environnementaux, administré par le «National Forestry Financing Fund», rémunère les propriétaires forestiers pour ces quatre services. Le mécanisme a encouragé une série d'initiatives de base qui a fait naître une tendance à l'expérimentation, y compris des moyens de créer de nouveaux marchés et des rétributions des services environnementaux.

Source: Rojas et Aylward, 2003

De plus en plus conscients de la menace que constitue le changement climatique, les gouvernements, les industries et les organisations cherchent des moyens de créer des solutions aux problèmes de l'environnement dirigées par le marché. Un exemple d'initiative de fixation du carbone ayant une forte composante de moyens d'existence est décrit à l'Encadré 20.

Les praticiens peuvent jouer un rôle important en aidant les pauvres et les communautés à accéder aux ressources mises à disposition par les mécanismes RSE en fournissant des informations, en les aidant à se conformer aux impératifs administratifs et techniques, et en informant les autorités des enjeux et des opportunités que les populations locales rencontrent si elles veulent en tirer

ENCADRÉ 20

**Nouveaux marchés pour les échanges de carbone:
l'Ouganda fait son entrée sur le marché du carbone**

Lorsque le Ministre des finances lança la Politique forestière de l'Ouganda en 2001, il souligna le potentiel du secteur forestier d'exploiter le marché mondial émergent en matière d'échanges de carbone. Tirant des enseignements du projet pilote réussi au Mexique (Plan Vivo), les petits agriculteurs ougandais ont planté des essences arboricoles exotiques et indigènes sur leurs terres dans le but de vendre des crédits de carbone sur le marché volontaire. En élaborant des spécifications techniques et des procédures administratives solides, le projet a instauré un climat de confiance chez les agriculteurs et une crédibilité du marché.

Une organisation non gouvernementale nationale a conclu un accord avec tous les agriculteurs participants, s'étendant sur une période de dix ans et prévoyant le montant du carbone à vendre, le prix/tonne devant être payé, les objectifs à atteindre au terme de chacune des cinq périodes de suivi fixées et le calendrier des paiements. Le déboursement des fonds est subordonné à la réalisation par l'agriculteur des objectifs dans la période fixée. En outre, les agriculteurs doivent mettre de côté 10 pour cent de leur potentiel total de compensation pour couvrir d'éventuels déficits s'ils ne parvenaient pas à atteindre leurs objectifs.

Le projet pilote a eu une bonne publicité lorsqu'une grande société internationale d'emballage a acheté les premières 11 200 tonnes de CO₂ en décembre 2003, puis 9 000 autres tonnes l'année suivante. Un deuxième client a acheté 10 000 tonnes en mai 2005.

des bénéfiques. Avant d'envisager le RSE comme une option de réduction de la pauvreté, toutefois, les praticiens devraient chercher des réponses aux questions suivantes:

- Existe-t-il un programme RSE du gouvernement que les communautés peuvent exploiter?
- Y a-t-il d'autres programmes RSE dans le pays, par exemple conduits par des ONG, des sociétés du secteur privé ou des organisations internationales et bilatérales?
- Les compagnies de distribution de l'eau ou de l'électricité (dans le cas de l'hydroélectricité) sont-elles disposées à dédommager les propriétaires forestiers ou les communautés qui conservent les forêts afin de protéger les bassins versants?
- Si les communautés ont accès aux programmes RSE, comment les bénéfiques seront-ils partagés entre les participants et quels effets auront les RSE sur les résidents les plus vulnérables?
- Y a-t-il des possibilités d'ajouter une composante RSE aux plans d'aménagement forestier durables pour diversifier les revenus?